

Envoi : 10/10/2017  
Réception par le Préfet : 10/10/2017  
Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-9-2-1

**Séance du** vendredi 6 octobre 2017

**PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AUX TRAVAUX PRESCRITS SUR LES  
HABITATIONS DE DEUX PARTICULIERS SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DU  
PPRT DES ENTREPRISES RHODIA-OPÉRATIONS, BUTACHIMIE ET BOREALIS  
PEC-RHIN A CHALAMPÉ**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSEE AVEC PROCURATION :**

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

**EXCUSES :**

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention Habitat Privé dans le Haut-Rhin signée le 23 mars 2012,
- VU la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Prévention des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015,
- VU la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015,
- VU la convention portant sur le suivi-animation du PIG sur la période 2015/2017, signée entre CITIVIA SPL et le Département du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2014, ainsi que ses avenants,

- VU le Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut approuvé par arrêté préfectoral n°2014099-0003 du 9 avril 2014,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'autoriser la déconsignation des sommes suivantes :
- o 198,26 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des dépôts et consignations (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), afin de permettre la réalisation des travaux par les propriétaires concernés (Monsieur et Madame KINDBEITER) pour l'habitation sise 3 rue de la Réunion à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealys PEC-Rhin à Chalampé ;
  - o 113,82,00 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des dépôts et consignations (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), afin de permettre la réalisation des travaux par le propriétaire concerné (Monsieur Patrick FOHRER) pour l'habitation sise 16 rue de la Réunion à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealys PEC-Rhin à Chalampé ;

Précise que ces déconsignations feront l'objet d'une régularisation par mouvement d'ordre en dépense d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 20422 programme H221 service 541 et en recette d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 275 programme H221 service 541.



La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité